

Le site d'élevage de volailles de Solignat pointé du doigt par l'association [L214](#) le 9 mai pour des conditions d'exploitation effroyables ne présente aucune anomalie selon la préfecture du Puy-de-Dôme. Une mission d'inspection s'est rendue sur place le 10 mai pour vérification de la conformité du site aux normes en vigueur pour l'élevage de poulets de chair. L'inspection a notamment porté sur la protection animale et le respect des règles sanitaires.